

Plan d'action en accessibilité universelle 2023-2025

Incluant un bilan 2022

Saint-Lambert



PORTRAIT DE LA MUNICIPALITÉ

Véritable petit paradis de verdure où la forêt urbaine est à l'honneur, Saint-Lambert propose un milieu de vie propice à l'épanouissement des personnes et des familles dans un décor enchanteur. Grâce au cachet particulier de chacun de ses quartiers, Saint-Lambert offre un choix de styles de vie convenant à tous les goûts et répondant aux attentes les plus variées en matière d'habitation.

Saint-Lambert est une ville mature et son développement évolue peu, principalement à cause de la rareté des terrains disponibles. Ville essentiellement résidentielle, les immeubles d'habitations représentent 95 % de tous les immeubles du territoire et se composent à 57 % de résidences unifamiliales.

La municipalité propose à ses résidents de nombreux parcs et des installations municipales modernes, dont son centre de loisirs construit en 2011. Une offre variée d'activités et d'événements culturels, sportifs et communautaires contribue à enrichir le milieu de vie. Sa bibliothèque est également l'une des plus achalandées au Québec. Son centre multifonctionnel permet d'accueillir au cœur de la ville autant des expositions, des spectacles, des cocktails que des concerts. La vie communautaire est dynamique et contribue directement au mieux-être de la population. De très nombreux organismes bénévoles œuvrent dans les domaines des loisirs, de la culture et de l'aide aux personnes, venant compléter l'action des institutions publiques et gouvernementales.

PORTRAIT DES SECTEURS D'ACTIVITÉS ET RÔLES DES DIRECTIONS

Direction générale

La direction générale, sous l'autorité du conseil municipal, assure le bon fonctionnement du service de l'urbanisme ainsi que des activités administratives et de gestion de la Ville. Ainsi, elle planifie, organise, dirige et accroît la performance de l'appareil municipal, tout en assurant au maire et au conseil municipal un soutien constant dans la conduite des affaires municipales. Les principales tâches du directeur général consistent à :

- Superviser et coordonner les activités de tous les services municipaux, conformément aux priorités déterminées par le conseil municipal;
- Définir avec le conseil municipal la mise en place des processus d'amélioration continue;
- Superviser le service de l'urbanisme, permis et inspection;
- Établir des liens étroits et entretenir d'excellentes relations avec l'ensemble des intervenants internes et externes.

Direction des services administratifs (ressources humaines, communications et technologies de l'information)

Cette direction est responsable du développement et de l'implantation des ressources humaines, des communications et des technologies de l'information au service de la municipalité. Ses principaux mandats consistent à :

- Assurer la planification et le recrutement de la main-d'œuvre;
- Concevoir et implanter des politiques;
- Développer et implanter des stratégies de relations du travail;
- Administrer la rémunération et les avantages sociaux;
- Élaborer des programmes de prévention de la santé et la sécurité au travail;
- Planifier le développement organisationnel (formation, développement de carrière, gestion de la performance, etc.);
- Superviser la Division des communications;
- Superviser la Division des technologies de l'information.

Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics

La Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics veille à l'entretien et à la pérennité des biens municipaux et assure des services essentiels à la population, ce qui lui vaut à être appelée à intervenir en cas d'appel d'urgence. Cette direction veille également au développement durable de la municipalité en assurant une saine gestion de l'eau, des matières résiduelles, des espaces verts, de la mobilité durable, de l'efficacité énergétique et des gaz à effet de serre. Elle doit planifier, diriger, coordonner, contrôler les ressources et les activités techniques et orienter le Conseil dans les décisions relatives aux enjeux liés au territoire. Le directeur du génie, de l'environnement et des travaux publics assiste et conseille la direction générale sur toute question concernant les activités techniques comprenant le génie, l'environnement et les travaux publics.

Les efforts de l'organisation à l'égard de ce plan ne s'arrêtent pas à sa simple production. De manière à assurer le suivi de ce plan d'action et d'évaluer l'atteinte des objectifs, la Ville de Saint-Lambert sera appuyée par le comité de direction et un comité de travail. Ce comité de gestionnaires, formé des différentes directions de la Ville, se rencontre de façon bimensuelle. Le comité de direction fera le bilan de l'avancement des travaux et mettra à jour le plan d'action deux fois par année. De plus, ce comité pourra déterminer l'échéancier approprié et planifier la mise en œuvre des mesures visant la réduction des obstacles, à court (1 an), moyen (3 ans) et long (5 ans) terme.

Direction des finances

La Direction des finances a la responsabilité de gérer et de contrôler les ressources financières de la municipalité, conformément aux normes comptables, lois en vigueur et politiques du conseil municipal. Ses principaux mandats consistent à :

- Assurer le contrôle budgétaire et gérer la dette;
- Percevoir les taxes municipales et autres recettes;
- Procéder aux paiements des biens et services obtenus des fournisseurs de la municipalité;
- Administrer le paiement des salaires et des avantages sociaux;
- Produire les états financiers internes et les différents rapports demandés par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

Direction du greffe

La Direction du greffe est responsable du secrétariat du conseil municipal et de la gestion des affaires juridiques de la Ville, suivant la Loi sur les cités et villes. Ses principaux mandats consistent à :

- Rédiger la documentation nécessaire à la tenue des séances du conseil municipal et tous les avis officiels de la Ville;
- Coordonner et préparer des documents légaux et des contrats;
- Administrer la gestion documentaire et les archives;
- Appliquer la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;
- Gérer les réclamations et poursuites intentées par ou contre la Ville;
- Préparer et s'assurer de la mise en vigueur des règlements.

Direction de la culture et des loisirs

La Direction de la culture et des loisirs doit planifier, diriger, coordonner, contrôler les ressources et les activités de la direction et orienter le Conseil dans les décisions relatives aux enjeux du loisir. Le directeur de la culture, des loisirs et de la vie communautaire assiste et conseille la direction générale sur toute question concernant les activités de la culture et les arts, les activités de loisirs et de sport, le plein air, la vie communautaire impliquant la vie sociale et de quartier.

Composition du comité de direction :

- Jasmin Savard, directeur général
- Sara Brunelle, adjointe à la direction générale
- Mélissa Mercure, directrice des services administratifs
- Éric Painchaud, directeur du génie, de l'environnement et des travaux publics
- Martin Latulippe, directeur de la culture et des loisirs
- Cassandra Comin Bergonzi, directrice du greffe
- Maxime Marquis, directeur des finances

Chefs de divisions:

- Élisabeth Jacques, chef de division de la bibliothèque
- Catherine Langevin, chef de division des communications
- Marie-Ève Ferland, chef de division de l'environnement
- Josée Véronneau, chef de division des arts et de la culture
- Éric Carignan, chef de division des loisirs et de la vie communautaire
- Dominique-Anne Soucie, chef de division de l'aquatique et de la jeunesse
- Stéphanie Fournier, chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux
- Francis Blondeau, chef du service de la comptabilité et trésorier adjoint
- Anik Fortin, chef du service de l'urbanisme, permis et inspection
- Véronique Guité, chef de division du service des ressources humaines
- Daniel Fortier, chef de service TI

Responsabilités du comité de direction

- S'approprier les objectifs du plan d'action et ses mesures
- Atteindre les objectifs selon les échéanciers
- Réfléchir et proposer des actions et des initiatives
- Entretenir un lien direct avec le coordonnateur du plan

Comité de travail :

Dans le cadre de son plan d'action 2012, la Ville avait comme objectif de se doter d'un comité consultatif afin de décloisonner sa démarche et recevoir les commentaires face à son plan d'action. Ce comité consultatif est toujours présent et assure un mécanisme d'échange, de consultation et de concertation avec la Ville au cours des prochaines mises à jour.

Composition du comité consultatif:

- Francis Pépin, coordonnateur loisirs ville de Saint-Lambert
- Nadine Geneviève Desjardins, CISSS de la Montérégie-Centre, RLS de Champlain
- Pierre Nadeau, Association d'informations en logements et immeubles adaptés (AILIA)
- Martin Morin, Association des usagers du transport adapté de Longueuil (Autal)
- Julie Surprenant, Association des usagers du transport adapté de Longueuil (Autal)
- France Poulin, citoyenne
- Éric Painchaud, directeur du génie, de l'environnement et des travaux publics

- Estelle Vallières, directrice générale, Ma deuxième maison à moi

Invités qui n'ont pas participé :

- Lyne Simard, Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM)
- Andrée Morissette, CISSS de la Montérégie-Ouest, centre de réadaptation en déficience physique
- Gilles Corbeil, Institut Nazareth et Louis-Braille
- Richard Saulnier, Logis des Aulniers, Sociétés canadiennes de la sclérose en plaques (SCSP)

Responsabilités du comité consultatif:

- Transmettre des expériences de vie et sensibiliser l'administration municipale
- Aider à définir les besoins et déterminer les obstacles
- Proposer des objectifs et des mesures
- Participer à la prise en charge citoyenne
- Informer le comité des outils disponibles quant à l'accessibilité universelle pour le milieu municipal

BILAN 2022

AXE ARCHITECTURAL ET URBANISTIQUE

OBJECTIF : S'ASSURER DE L'ACCESSIBILITÉ DES IMMEUBLES ET DES INFRASTRUCTURES AFIN QUE TOUS LES CITOYENS PUISSENT S'Y DÉPLACER SANS CONTRAINTES SUPPLÉMENTAIRES D'ACCESSIBILITÉ, DE TEMPS ET DE COÛT, ET CE, PEU IMPORTE LE LIEU ET LES MOYENS UTILISÉS

Obstacles	Mesures	Indicateurs	État de réalisation
Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées lorsqu'il y a de la neige, ce qui peut parfois représenter un obstacle dans leurs déplacements.	Priorisation du déneigement aux intersections, aux arrêts d'autobus et aux espaces de stationnements réservés des installations publiques.	Aucune plainte.	En continu
Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées lorsqu'il y a de la neige, ce qui peut parfois représenter un obstacle dans leurs déplacements.	Priorisation du déneigement des trottoirs à l'intersection Argyle / Desaulniers ainsi que le stationnement.	Les trottoirs à l'intersection Argyle / Desaulniers ainsi que le stationnement ont été priorités.	Travaux effectués pour l'avancement des trottoirs à l'été 2022 (Notre-Dame et Desaulniers).
Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées lorsqu'il y a de la neige, ce qui peut parfois représenter un obstacle dans leurs déplacements.	Revoir les processus de la procédure de déneigement aux intersections (descente de trottoir).	Le processus a été revu et les déneigeurs ont été formés.	En continu
Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées lorsqu'il y a de la neige, ce qui peut parfois représenter un obstacle dans leurs déplacements.	Organiser une réunion de sensibilisation des entrepreneurs et des employés réalisant le déneigement	Formation offerte aux employés	Réalisé à l'automne et rappel au cours de l'hiver En continu

Obstacles	Mesures	Indicateurs	État de réalisation
La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées.	Mettre un bouton poussoir pour l'ouverture automatique à la bibliothèque rue Mercille et au CDL rue Lespérance.	Le bouton-poussoir est installé et fonctionnel.	Effectué à la bibliothèque
La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées.	Réaménager les espaces entre certaines rangées dans la bibliothèque municipale pour qu'une personne en fauteuil roulant puisse circuler librement.	La bibliothèque a été réaménagée en prenant en compte l'accessibilité universelle.	Partiellement En continu
La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées.	Formation du contremaître à l'identification des besoins en matière d'accessibilité universelle	Formation offerte au contremaître	Reporté à 2024 Le projet d'inventaire par la GMAO a été reporté, attribuable à la Covid-19 et au manque de ressources.
Certains trottoirs et voies publiques ne sont pas sécuritaires.	Poursuivre les réparations sur les trottoirs et la voie publique afin d'éliminer les obstacles aux déplacements des personnes handicapées.	Plusieurs endroits dans la ville ont subi des réparations (budget de ± 320 000\$ annuellement).	En continu
Certains trottoirs et voies publiques ne sont pas sécuritaires.	Poursuivre les réparations sur les trottoirs et la voie publique afin d'éliminer les obstacles aux déplacements des personnes handicapées.	Consulter la collection des Normes - Ouvrages routiers, produits par le ministère des Transports du Québec et le recueil <i>Vers des parcours sans obstacle</i> , de l'Office avant de débiter les travaux.	En continu

Obstacles	Mesures	Indicateurs	État de réalisation
Certains trottoirs et voies publiques ne sont pas sécuritaires.	Tenir compte des besoins liés à l'accessibilité universelle aux arrêts d'autobus.	Nombre d'arrêts d'autobus accessibles à Saint-Lambert.	Programme annuel de mise aux normes en collaboration avec le RTL En continu
Certains trottoirs et voies publiques ne sont pas sécuritaires.	Ajouter des plaques podotactiles à certains endroits.	Coin Victoria et Desaulniers, coin Elm et Victoria)	Réalisé Installation sur 6 intersections (Riverside).
Certains trottoirs et voies publiques ne sont pas sécuritaires.	Mise à niveau de plusieurs bateaux pavés en abaissant les trottoirs aux intersections et traverses piétonnières par année.	Plusieurs endroits dans la ville.	Réalisé au coin Desaulniers et Notre-Dame et au coin Hooper et Notre-Dame. Inclus dans l'ensemble des projets.
La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées.	Inclure une évaluation de l'accessibilité universelle lors des nouvelles constructions ou des rénovations des bâtiments municipaux (ex : Hôtel de ville).	Accessibilité universelle prise en compte dans les projets de réfection des bâtiments municipaux.	Réalisé dans les nouveaux bâtiments depuis la fermeture de l'Hôtel de Ville.
La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées.	Inclure une portion sur l'accessibilité universelle dans les devis.	Un paragraphe est réservé à l'accessibilité universelle dans les devis.	Reporté / partiellement réalisé

Obstacles	Mesures	Indicateurs	État de réalisation
La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées.	Effectuer au moins une tournée par année des intersections et bâtiments en compagnie de l'INLB pour relever les obstacles (inspection et recommandation)	Rencontres avec l'INLB pour différents projets de réfection de parcs municipaux et projets d'infrastructures majeures	En continu Selon le type de travaux projetés
La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées.	Vérifier si la Coulée verte est accessible pour tous. Sinon, évaluer ce qu'il faut améliorer.	La Coulée verte est 100% accessible à tous.	Non réalisé

AXE PROGRAMMES, SERVICES ET MESURES D'ADAPTATION/ACCOMMODEMENT

OBJECTIF : S'ASSURER DE L'ACCÈS AUX PROGRAMMES ET AUX SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ À TOUS LES CITOYENS,

Obstacles	Mesures	Indicateurs	État de réalisation
Les bureaux de vote ne sont pas tous accessibles pour les personnes à mobilité réduite.	S'assurer que les bureaux de vote désignés soient accessibles lors des élections.	100 % des bureaux de vote étaient accessibles lors des élections.	Réalisé en 2022
Il est difficile pour les personnes handicapées de voter.	S'assurer que les bureaux de vote disposent tous d'un gabarit pour les personnes ayant une incapacité visuelle.	100 % des bureaux de vote sont équipés de cet outil.	En continu

AXE LOISIRS, SPORTS, TOURISME ET CULTURE

OBJECTIF : ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS, DE SPORTS, DE TOURISME ET DE CULTURE

Obstacles	Mesures	Indicateurs	État de réalisation
Méconnaissance des activités offertes aux personnes handicapées et à leurs accompagnateurs.	Faire la promotion de la Carte d'accompagnement loisir (CAL) dans l'infolettre.	Date et outil dans laquelle a été faite la promotion.	Reporté en 2023
Les événements extérieurs organisés par la municipalité se tiennent parfois sur des sites qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des besoins de ses citoyens handicapés.	Prévoir des espaces de stationnement réservés et/ou un débarcadère, des corridors de circulation, des toilettes adaptées et de la signalisation adéquate lors des événements organisés par la Ville et informer le public.	L'ensemble de ces mesures auront été mises en place lors des événements dans les parcs.	Réalisé en 2022 En continu
Les événements intérieurs organisés par la municipalité se tiennent parfois sur des sites qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des besoins de ses citoyens handicapés.	Prévoir des espaces de stationnement réservés et/ou un débarcadère, des corridors de circulation, des toilettes adaptées et de la signalisation adéquate lors des événements organisés par la Ville et informer le public.	L'ensemble de ces mesures auront été mises en place au Centre Multifonctionnel (81 Hooper).	En continu
Les événements organisés par la municipalité se tiennent parfois sur des sites qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des besoins de ses citoyens handicapés.	Protéger les fils à l'aide d'un dos d'âne moins élevé.	Les fils ont été protégés à tous les événements.	En continu
Les événements organisés par la municipalité se tiennent parfois sur des sites qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des besoins de ses citoyens handicapés.	Prévoir un bénévole accompagnateur au Marché fermier pour guider les personnes handicapées entre les différents kiosques.	Bénévole et accompagnateur identifiés et disponibles.	Reporté en 2023

Obstacles	Mesures	Indicateurs	État de réalisation
Les événements organisés par la municipalité se tiennent parfois sur des sites qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des besoins de ses citoyens handicapés.	Mettre en place au moins une zone réservée aux personnes ayant une limitation fonctionnelle pour garantir la sécurité et une belle expérience de spectacle.	La zone a été mise en place	Reporté
Défiance au niveau de la diffusion de l'information avant les événements organisés par la municipalité.	Publier un plan du site événementiel dans l'infolettre et sur le site internet de la ville de Saint-Lambert.	Adresse web où consulter le plan : https://www.saint-lambert.ca	Partiellement réalisé Réalisé pour les Fêtes de Saint-Lambert
Défiance au niveau de la diffusion de l'information avant les événements organisés par la municipalité.	Consulter le Guide Keroule et le guide INLB pour se conformer aux règles.	http://www.keroul.qc.ca/section/19-guide-le-plein-air-pour-tous.html https://extranet.inlb.qc.ca/adaptation-de-linformation-aims/	Reporté
Défiance au niveau de la diffusion de l'information avant les événements organisés par la municipalité.	Aviser le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain, le RAAMM, des rues fermées lorsqu'il y a des fêtes de quartier et la fête des voisins.	Dates où le regroupement a été avisé. Un document avec les directives a été acheminé au RAAMM (format Word sans logo et sans tableau).	Reporté
Les équipements sportifs dans les parcs ne sont pas tous adaptés pour les personnes handicapées.	Aménager un circuit d'entraînement accessible pour tous au parc Préville.	Le circuit sera installé.	Reporté au prochain plan
Les modules dans les parcs ne sont pas tous adaptés pour les personnes handicapées.	Réaménager le parc Union avec des modules de jeux inclusifs.	Les travaux débuteront à l'automne 2022.	Reporté au plan triennal d'immobilisation 2024

Obstacles	Mesures	Indicateurs	État de réalisation
Les modules dans les parcs ne sont pas tous adaptés pour les personnes handicapées.	Rénover le parc Logan en prenant en compte l'accessibilité universelle (Thématique : Espace).	Les travaux débuteront au printemps 2022.	Réalisé en 2023 pour le sentier accessible Abandonné pour les modules adaptés
Les installations dans les parcs ne sont pas toutes adaptées pour les personnes handicapées.	Prendre en compte les mesures d'accessibilités universelles lors de la revitalisation des parcs Lorne et Renaissance dans le cadre du programme PRIMADA.	Les travaux débuteront à l'automne 2022	En cours
Accessibilité restreinte des personnes handicapées aux activités de loisir initiées par le service des loisirs et les organismes du milieu.	Organiser une rencontre avec les organismes reconnus.	Date de la rencontre.	Reporté en 2023
Accessibilité restreinte des personnes handicapées aux activités de loisir initiées par le service des loisirs et les organismes du milieu.	Développer et maintenir des programmes variés en loisirs adaptés aux besoins, intérêts et capacités des personnes.	Au moins une nouvelle activité ou programme offert aux personnes handicapées. Taux de participation augmenté.	En cours
Accessibilité restreinte des personnes handicapées aux activités de loisir initiées par le service des loisirs et les organismes du milieu.	Mettre en place des mesures visant à faciliter la participation des citoyens handicapés à l'offre de service en loisir.	Mesures prises	Reporté
Les enfants handicapés ne sont pas toujours inclus dans les camps de jour réguliers.	Maintenir le service d'intégration aux activités de camps de jour pour les enfants handicapés.	Service maintenu.	En continu

Obstacles	Mesures	Indicateurs	État de réalisation
Les enfants handicapés ne sont pas toujours inclus dans les camps de jour réguliers.	S'assurer qu'il n'y a aucun refus d'enfant ayant des besoins particuliers.	Aucun enfant n'a été refusé	En continu
Les enfants handicapés ne sont pas toujours inclus dans les camps de jour réguliers.	Devenir membre de Zone loisirs Montérégie.	Le camp de jour de la Ville est membre de Zone loisirs Montérégie.	En continu
Les enfants handicapés ne sont pas toujours inclus dans les camps de jour réguliers.	Former les accompagnateurs en camp de jour.	Tous les accompagnateurs ont une certification en accompagnement camp de jour.	En continu

AXE EMPLOI

OBJECTIF : ACCROÎTRE L'EMBAUCHE, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE MAINTIEN EN EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES À LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

Obstacles	Mesures	Indicateurs	État de réalisation
Difficulté pour les personnes handicapées à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme.	Élargir les sources de recrutement aux organismes œuvrant en employabilité afin de rejoindre les personnes handicapées.	Nombre d'occasions offertes.	En continu
Difficulté pour les personnes handicapées à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme.	Créer des opportunités d'emplois ou de stages chaque année pour les personnes ayant des besoins particuliers.	Nombre de stages organisés.	Reporté

Obstacles	Mesures	Indicateurs	État de réalisation
Difficulté pour les personnes handicapées à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme.	Accompagner les directions au cas par cas.	Nombre, dates, raisons d'accompagnement	En continu
Difficulté pour les personnes handicapées à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme.	Identifier un membre du personnel qui agira comme personne-ressource.	Une personne-ressource a été déterminée dans chaque département (directeur ou chef de division).	En continu Aucune demande reçue

AXE COMMUNICATIONS MUNICIPALES

OBJECTIF : OFFRIR AUX PERSONNES HANDICAPÉES LA POSSIBILITÉ DE S'EXPRIMER, DE COMMUNIQUER ET DE S'INFORMER ADÉQUATEMENT, PEU IMPORTE LE MOYEN DE COMMUNICATION UTILISÉ

Obstacles	Mesures	Indicateurs	État de réalisation
Les tableaux complexes ne sont pas accessibles.	Utiliser des tableaux simples dans les documents et s'assurer d'avoir une table des matières en format Word.	<p>Les tableaux produits dans les documents publics sont accessibles (format Word).</p> <p>Participation à une formation (date).</p> <p>L'infolettre en rédaction accessible est envoyée chaque semaine à la RAAMM, ainsi qu'à deux citoyennes de Saint-Lambert qui en ont fait la demande.</p>	En continu

Obstacles	Mesures	Indicateurs	État de réalisation
Les documents produits à Saint-Lambert ne sont pas tous accessibles.	Revoir les différentes normes de rédaction pour écriture accessible.	Participation à une formation (date)	En continu
Les citoyens n'ont pas toujours accès aux informations.	Porter une attention particulière aux termes utilisés dans les communications pour être inclusifs.	Participation à une formation (date).	En continu
Difficulté pour certains groupes cibles d'obtenir de l'information sur les travaux de construction en cours dans la ville.	Améliorer la diffusion de l'information en ce qui concerne les travaux de construction pour assurer la sécurité de tous	Le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain est avisé lorsque des travaux entravent la circulation. Qu'il s'agisse de travaux au niveau de la chaussée ou des trottoirs.	En continu
Les activités accessibles de la Ville sont méconnues.	Promouvoir l'accessibilité des activités offertes par la Ville.	Diffusion sur le site internet de la Ville : https://www.saint-lambert.ca	Reporté

AXE HABITATION

OBJECTIF : OFFRIR AUX PERSONNES HANDICAPÉES LA POSSIBILITÉ DE SE LOGER ADÉQUATEMENT SELON LEURS BESOINS SPÉCIFIQUES DANS UN LIEU LIBREMENT CHOISI

Obstacles	Mesures	Indicateurs	État de réalisation
Les coûts pour faire adapter une résidence pour personne handicapée sont très élevés.	Prendre en charge la demande de subvention gouvernementale quant aux initiatives citoyennes en aménagement.	Nombre de demandes effectuées.	Réalisé En continu
Les personnes handicapées ont de la difficulté à trouver une habitation adaptée à leurs besoins.	Tenir une liste à jour des habitations modifiées.	Fichier mis à jour au fur et à mesure.	Abandonné

AXE SÉCURITÉ CIVILE

OBJECTIF : PRÉVOIR DES MESURES D'ADAPTATION EN CAS DE SITUATIONS PARTICULIÈRES, Y COMPRIS EN CAS DE SITUATION D'URGENCE OU DE SANTÉ PUBLIQUE

Obstacles	Mesures	Indicateurs	État de réalisation
Méconnaissance des préoccupations des personnes handicapées et des familles où vit une personne handicapée.	Mise à jour de la liste des résidents nécessitant une assistance particulière en situation d'urgence.	Fichier mis à jour au fur et à mesure (au moins une fois par année).	Réalisé En continu

AXE SENSIBILISATION ET FORMATION

OBJECTIF : SENSIBILISER DIVERS PUBLICS AU POTENTIEL DES PERSONNES HANDICAPÉES ET À L'IMPORTANCE DE FAVORISER DES ENVIRONNEMENTS ACCESSIBLES

Obstacles	Mesures	Indicateurs	État de réalisation
Il existe peu d'outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées disponibles sur le territoire.	Développer, mettre à jour et diffuser le Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées via les moyens de communication municipale.	Diffuser le bilan et le plan d'action sur le site internet de la ville chaque année.	En continu
Il existe peu d'outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées disponibles sur le territoire.	Développer, mettre à jour et diffuser de l'information à l'égard des personnes handicapées via les moyens de communication municipale.	Souligner chaque année la Semaine québécoise des personnes handicapées dans l'infolettre et les médias sociaux.	En continu
Méconnaissance des enjeux liés à l'accessibilité universelle dans les différents commerces de la municipalité.	Informé et renseigner les commerçants et la population des avantages liés à l'accessibilité universelle.	Sensibiliser au moins 10% des commerçants chaque année.	Non reporté (fermeture de la Chambre de développement économique)
Méconnaissance des enjeux liés à l'accessibilité universelle dans les différents commerces de la municipalité.	Inclure la Corporation de développement économique au comité consultatif en accessibilité universelle.	Un membre de la Corporation de développement économique fait partie du comité consultatif.	Non reporté (fermeture de la Corporation de développement économique)
Méconnaissance des enjeux liés à l'accessibilité universelle dans les différents commerces de la municipalité.	Faire la promotion du programme Petits établissements accessibles (PÉA) auprès des commerçants (société habitation Québec).	Distribution d'un pamphlet dans chaque commerce de l'avenue Victoria au centre-ville.	Non reporté (fermeture de la Corporation de

			développement économique)
Plusieurs obstacles entravent les trottoirs et limitent les déplacements des personnes handicapées parce que le public n'est pas suffisamment sensibilisé.	Mention visant à sensibiliser le public dans l'infolettre, Twitter et Facebook.	Affichage 2 fois par année.	En continu
Plusieurs obstacles entravent les trottoirs et limitent les déplacements des personnes handicapées parce que le public n'est pas suffisamment sensibilisé.	Distribuer un calendrier municipal qui identifie clairement les jours de la collecte des matières résiduelles et le positionnement des bacs en bordure de rue.	Distribution du calendrier à chaque année.	En continu
Plusieurs obstacles entravent les trottoirs et limitent les déplacements des personnes handicapées parce que le public n'est pas suffisamment sensibilisé.	Mention visant à sensibiliser le public sur le positionnement des bacs en bordure de rue sur le site internet de la Ville.	Affichage à chaque année sur le site internet de la Ville : https://www.saint-lambert.ca .	En continu
Manque de connaissance du personnel en ce qui concerne les accommodements raisonnables.	Planifier une formation aux membres du personnel sur les devoirs d'accommodements raisonnables.	Formation offerte par un organisme expert reconnu dans ce domaine (Formation AlterGo, CDPDJ, GAPHRSM (Mme Couture: 450-923-1548).	Reporté
Méconnaissance des outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées et du potentiel de ces personnes.	Réaliser une journée de sensibilisation en accessibilité universelle pour les élus et les employés municipaux.	Date de la journée de sensibilisation et nombre de participants.	En continu
Méconnaissance des outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées et du potentiel de ces personnes.	Installer un kiosque du CISSS lors de l'événement : Saint-Lambert en fête.	Date de la présence d'un kiosque.	Réalisé le 4 juin Reporté en 2023 pour les Fêtes de Saint-Lambert

Obstacles	Mesures	Indicateurs	État de réalisation
Méconnaissance des outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées et du potentiel de ces personnes.	Ajouter les logos appropriés dans les publications municipales lorsque les événements, ateliers ou cours sont accessibles.	Logos ajoutés dans les publications de manière systématique.	En continu
Les gestionnaires ou propriétaires requérant un permis de restauration auprès de la Ville connaissent peu la section 3.8 du Code national du bâtiment.	Offrir une formation au personnel qui délivre les permis, une fois par année ou lors du recrutement.	Date de la formation et nombre de participants.	Reporté au prochain plan d'action

AXE APPROVISIONNEMENT EN BIEN OU SERVICES ACCESSIBLES

OBJECTIF : LORS DE L'ACHAT OU DE LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES, S'ASSURER DE LEUR ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES (ART. 61.3 DE LA LOI).

Obstacles	Mesures	Indicateurs	État de réalisation
L'accessibilité universelle n'est pas assez prise en compte lors de l'achat ou de la location de biens et de services.	Inclure des éléments d'accessibilité universelle dans les devis et les appels d'offres.	Appels d'offres publiés stipulant la règle d'accessibilité.	En continu Si applicable
L'accessibilité universelle n'est pas assez prise en compte lors de l'achat ou de la location de biens et de services.	Offrir une formation (webinaire) sur les différents éléments et documents nécessaires lors d'un appel d'offres.	Date de la formation et nombre de participants.	En continu

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2023-2025

AXE ARCHITECTURAL ET URBANISTIQUE

OBJECTIF : S'ASSURER DE L'ACCESSIBILITÉ DES IMMEUBLES ET DES INFRASTRUCTURES AFIN QUE TOUS LES CITOYENS PUISSENT S'Y DÉPLACER SANS CONTRAINTES SUPPLÉMENTAIRES D'ACCESSIBILITÉ, DE TEMPS ET DE COÛT, ET CE, PEU IMPORTE LE LIEU ET LES MOYENS UTILISÉS

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées lorsqu'il y a de la neige, ce qui peut parfois représenter un obstacle dans leurs déplacements.	Permettre les déplacements sécuritaires	Priorisation du déneigement aux intersections, aux arrêts d'autobus et aux espaces de stationnements réservés des installations publiques. Prioriser le déneigement des bancs de neige entre le trottoir et la rue (priorité P1 pour Ma deuxième maison à moi).	Aucune plainte	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics	En continu
Présence de bancs de neige entre le trottoir et la rue lors des opérations de déneigements. (Les personnes doivent passer par-dessus le banc de neige, car les ouvertures sont rares aux intersections). Accès trop étroit avec les bancs de neige au coin de Betournay (près de la 112).	Permettre les déplacements sécuritaires.	Rechercher des solutions et vérifier auprès des autres municipalités ce qui peut être fait.	Contacteur d'autres municipalités et effectuer de la vigie.	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics	2023 - 2024

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées lorsqu'il y a de la neige, ce qui peut parfois représenter un obstacle dans leurs déplacements.	Permettre les déplacements sécuritaires.	Priorisation du déneigement des trottoirs à l'intersection Argyle / Desaulniers ainsi que le stationnement.	Les trottoirs à l'intersection Argyle / Desaulniers ainsi que le stationnement ont été priorités.	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics	En continu
Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées lorsqu'il y a de la neige, ce qui peut parfois représenter un obstacle dans leurs déplacements.	Sensibiliser les fournisseurs.	Revoir les processus de la procédure de déneigement aux intersections (descente de trottoir).	Le processus a été revu et les déneigeurs ont été formés	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics	En continu
Les infrastructures de transport de la municipalité ne sont pas toutes accessibles aux personnes handicapées lorsqu'il y a de la neige, ce qui peut parfois représenter un obstacle dans leurs déplacements.	Sensibiliser les employés.	Organiser une réunion de sensibilisation des entrepreneurs et des employés réalisant le déneigement.	Formation offerte aux employés	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics	En continu
La Ville ne possède pas un inventaire à jour et détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées.	Avoir un inventaire des obstacles.	Procéder à l'inventaire annuel.	Mise à jour du document	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics	En continu

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
Les espace entre les rangées dans la bibliothèque ne permettent pas la circulation d'un fauteuil roulant.	Rendre accessibles tous les rayons de la bibliothèque.	Réaménager les espaces entre certaines rangées dans la bibliothèque municipale pour qu'une personne en fauteuil roulant puisse circuler librement.	La bibliothèque a été réaménagée en prenant en compte l'accessibilité universelle.	Division de la bibliothèque	2023-2024
Avoir les connaissances nécessaires pour effectuer l'inventaire détaillé qui permet d'analyser et prioriser les obstacles relatifs à l'accessibilité des bâtiments municipaux et des lieux publics aux personnes handicapées.	Former le contremaître aux bâtiments sur l'accessibilité universelle.	Formation du contremaître à l'identification des besoins en matière d'accessibilité universelle.	Formation offerte au contremaître.	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics	2023
Certains trottoirs et voies publiques ne sont pas sécuritaires.	Permettre les déplacements sécuritaires.	Poursuivre les réparations sur les trottoirs et la voie publique afin d'éliminer les obstacles aux déplacements des personnes handicapées.	Plusieurs endroits dans la ville ont subi des réparations (budget de ± 320 000\$ annuellement).	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics	En continu
Certains trottoirs et voies publiques ne sont pas sécuritaires.	Permettre les déplacements sécuritaires.	Consulter la collection des Normes - Ouvrages routiers, produits par le ministère des Transports du Québec et le recueil <i>Vers des parcours sans obstacle</i> , de l'Office avant de débiter les travaux.	Les consultations ont été faites.	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics	En continu

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
Les arrêts d'autobus ne sont pas tous accessibles.	Permettre les déplacements sécuritaires.	Tenir compte des besoins liés à l'accessibilité universelle aux arrêts d'autobus. Programme annuel de mise aux normes en collaboration avec le RTL.	Nombre d'arrêts d'autobus accessibles à Saint-Lambert.	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics	En continu
Certains trottoirs et voies publiques ne sont pas sécuritaires.	Permettre les déplacements sécuritaires.	Ajouter des plaques podotactiles à certains endroits.	Lors de la construction de nouvelles infrastructures de transport.	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics	En continu
S'assurer de l'accessibilité des nouveaux bâtiments municipaux.	Rendre accessibles les nouveaux bâtiments municipaux.	Inclure une évaluation de l'accessibilité universelle lors des nouvelles constructions ou des rénovations des bâtiments municipaux.	Accessibilité universelle prise en compte dans les projets de réfection des bâtiments municipaux.	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics	En continu
Plusieurs nouvelles constructions ne sont pas accessibles.	Encourager la construction de logements accessibles.	Sensibiliser/encourager les promoteurs privés lors de demandes de permis.	Remettre de la documentation aux entrepreneurs.	Service de l'urbanisme	En continu
Les obstacles ne sont pas relevés pour les personnes non voyantes.	Permettre les déplacements sécuritaires.	Effectuer au moins une tournée par année des intersections et bâtiments en compagnie de l'INLB pour relever les obstacles (inspection et recommandation).	Rencontres avec l'INLB pour différents projets de réfection de parcs municipaux et projets d'infrastructures majeures, selon le type de travaux projetés.	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics	En continu

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
Le transport adapté n'a pas de place réservée devant le centre de loisirs et le débarcadère est souvent très achalandé devant le 325 Lespérance,	Sécuriser le transport des usagers.	Ajouter un stationnement handicapé dans le débarcadère devant l'entrée du centre de loisirs sur Lespérance.	Ajout d'une place de stationnement pour personne handicapée	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics	2024
Accès difficiles sur les trottoirs dus aux affiches de signalisation de chantier laissé par les entrepreneurs de construction et de paysagement, etc.	Permettre les déplacements sécuritaires.	Sensibiliser les entrepreneurs à dégager les trottoirs en tout temps.	Émettre des amendes et des avertissements.	Service de l'urbanisme	2023
Bacs de poubelles, de recyclage et de compost sont sur le trottoir lors des collectes.	Permettre les déplacements sécuritaires.	Sensibiliser les citoyens à mettre leurs bacs sur leur terrain (patrouille verte) Sensibiliser la compagnie qui effectue les collectes	La patrouille verte fera la sensibilisation auprès des citoyens par l'émission d'avertissements écrits.	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics	En continu
Les trottoirs ne sont pas assez dégagés sur Queen, Stanley et Bétournay.	Permettre les déplacements sécuritaires.	Déterminer un trajet sécuritaire et accessible pour se rendre sur Victoria (sans haies, bacs, trottoirs entretenus, etc.), afin de faciliter les déplacements des élèves de l'école Reach et les usagers de Ma deuxième maison.	Faire la promotion et mettre des affiches.	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics	2023-2024

AXE PROGRAMMES, SERVICES ET MESURES D'ADAPTATION/ACCOMMODEMENT

OBJECTIF : S'ASSURER DE L'ACCÈS AUX PROGRAMMES ET AUX SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ À TOUS LES CITOYENS,

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
Les bureaux de vote ne sont pas tous accessibles pour les personnes à mobilité réduite.	Rendre les bureaux de vote accessibles.	S'assurer que les bureaux de vote désignés soient accessibles lors des élections.	Les personnes handicapées connaissent l'emplacement du bureau de vote accessible.	Greffe	En continu
Il est difficile pour les personnes handicapées de voter.	Rendre les bureaux de vote accessibles.	S'assurer que les bureaux de vote disposent tous d'un gabarit pour les personnes ayant une incapacité visuelle.	100 % des bureaux de vote sont équipés de cet outil. Indiquer les endroits accessibles pour voter.	Greffe	En continu

AXE LOISIRS, SPORTS, TOURISME ET CULTURE

OBJECTIF : ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES PERSONNES HANDICAPÉES AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS, DE SPORTS, DE TOURISME ET DE CULTURE

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
Méconnaissance des activités offertes aux personnes handicapées et à leurs accompagnateurs.	Faire connaître la Carte d'accompagnement loisir (CAL).	Faire la promotion de la Carte d'accompagnement loisir (CAL) dans les outils promotionnels de la Ville.	Date et outil dans laquelle a été faite la promotion. Mettre dans le Loisirs à la carte.	Division des communications Direction de la culture et des loisirs	En continu

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
Méconnaissance des activités offertes aux personnes handicapées et à leurs accompagnateurs.	Permettre aux personnes handicapées de connaître les activités offertes sur le territoire.	Promouvoir les fédérations et organismes qui offrent des programmes aux personnes handicapées.	Date et outil dans laquelle a été faite la promotion Mettre dans le Loisirs à la carte.	Division des communications Direction de la culture et des loisirs	2024
Les événements extérieurs organisés par la municipalité se tiennent parfois sur des sites qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des besoins de ses citoyens handicapés.	Permettre aux personnes handicapées de participer aux événements extérieurs.	Prévoir des espaces de stationnement réservés et/ou un débarcadère, des corridors de circulation, des toilettes adaptées et de la signalisation adéquate lors des événements organisés par la Ville et informer le public.	L'ensemble de ces mesures auront été mises en place lors d'événements dans les parcs.	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics Direction de la culture et des loisirs	En continu
Les événements intérieurs organisés par la municipalité se tiennent parfois sur des sites qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des besoins de ses citoyens handicapés.	Rendre accessible le Centre multifonctionnel.	S'assurer que des espaces de stationnement réservés et/ou un débarcadère, des corridors de circulation, des toilettes adaptées et de la signalisation adéquate lors des événements organisés par la Ville et informer le public.	L'ensemble de ces mesures auront été mises en place au Centre multifonctionnel (81 Hooper).	Division arts et culture	En continu

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
Les cache-fils empêchent la bonne circulation des personnes à mobilité réduite lors des Fêtes de Saint-Lambert.	Faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite lors des événements.	Protéger les fils à l'aide d'un dos d'âne moins élevé. Faire un trajet adapté lors d'événements avec des cache-fils ayant des angles moins prononcés à certains endroits pour le passage des fauteuils roulants et des triporteurs.	Les fils ont été protégés à tous les événements. Les personnes à mobilité réduite connaissent le trajet adapté.	Direction de la culture et des loisirs	En continu
Les événements organisés par la municipalité se tiennent parfois sur des sites qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des besoins de ses citoyens handicapés.	Faciliter le déplacement des personnes handicapées.	Prévoir un bénévole accompagnateur au Marché fermier pour guider les personnes handicapées entre les différents kiosques.	Bénévole et accompagnateurs identifiés et disponibles. L'indiquer dans l'infolettre (convertie en Word).	Division arts et culture	En continu
Les usagers n'ont pas accès à une toilette au parc Union.	Faciliter la participation des usagers.	Donner l'accès à une toilette pour les usagers de Ma deuxième maison à moi.	Faire installer une toilette portative pour la saison estivale.	Direction du génie, de l'environnement et des travaux publics	En continu
Les événements organisés par la municipalité se tiennent parfois sur des sites qui ne tiennent pas compte de l'ensemble des besoins de ses citoyens handicapés.	Faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite.	Mettre en place au moins une zone réservée aux personnes ayant une limitation fonctionnelle pour garantir la sécurité et une belle expérience de spectacle.	La zone a été mise en place.	Division arts et culture	En continu

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
Défiance au niveau de la diffusion de l'information avant les événements organisés par la municipalité.	Faciliter les déplacements des personnes handicapées aux Fêtes de Saint-Lambert.	Publier un plan du site événementiel dans l'infolettre et sur le site internet de la Ville de Saint-Lambert, lorsqu'il s'agit d'un événement majeur.	Plan des Fêtes de Saint-Lambert diffusé dans les publications de la Ville.	Division arts et culture Division des communications	En continu
Manquement au niveau de la diffusion de l'information avant les événements organisés par la municipalité.	Améliorer la diffusion des informations.	Consulter le Guide Keroul et le guide INLB pour se conformer aux règles.	Le guide Keroul et le guide INLB ont été appliqués	Direction de la culture et des loisirs	En continu
Manquement au niveau de la diffusion de l'information avant les événements organisés par la municipalité.	Améliorer la diffusion des informations.	Aviser le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain des rues fermées lorsqu'il y a des fêtes de quartier et la fête des voisins.	Dates où le regroupement a été avisé. Un document avec les directives a été acheminé au RAAMM (format Word sans logo et sans tableau).	Division arts et culture	En continu
Les modules dans les parcs ne sont pas tous adaptés pour les personnes handicapées.	Rendre accessible des modules de jeux.	Réaménager le parc Union avec des modules de jeux inclusifs.	Faire l'analyse pour rendre accessible des modules de jeux dans certains parcs.	Division des loisirs et de la vie communautaire	2023
Accessibilité restreinte des personnes handicapées aux activités de loisir initiées par le service des loisirs et les organismes du milieu.	Faciliter l'accès aux activités offertes.	Organiser une rencontre avec les organismes reconnus.	Date de la rencontre.	Division des loisirs et de la vie communautaire	2023-2024

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
Accessibilité restreinte des personnes handicapées aux activités de loisir initiées par le service des loisirs et les organismes du milieu.	Faciliter l'accès aux activités offertes.	Développer et maintenir des programmes variés en loisirs adaptés aux besoins, intérêts et capacités des personnes et inclure les informations de ce qui est fait par CIVA et ZLM.	Cours adaptés aux besoins des participants.	Direction de la culture et des loisirs	2023-2024
Accessibilité restreinte des personnes handicapées aux activités de loisir initiées par le service des loisirs et les organismes du milieu.	Faciliter l'accès aux activités offertes.	Donner accès aux activités offertes par la Ville en les adaptant aux conditions des personnes. Mettre en place des mesures visant à faciliter la participation des citoyens handicapés à l'offre de service en loisir.	Cours adaptés aux besoins des participants.	Direction de la culture et des loisirs	En continu
Les personnes handicapées ne connaissent pas le service permettant d'adapter les activités qui peuvent être adaptées à leurs besoins.	Faciliter l'accès aux activités offertes.	Faire connaître la possibilité d'adapter les activités régulières aux besoins des personnes handicapées.	L'information apparait dans le Loisirs à la carte et sur le site de la Ville.	Division des loisirs et de la vie communautaire	En continu
Les enfants handicapés ne sont pas toujours inclus dans les camps de jour réguliers.	Faciliter l'intégration des enfants à besoins particuliers.	Maintenir le service d'intégration aux activités de camps de jour pour les enfants handicapés. S'assurer qu'il n'y a aucun refus d'enfant ayant des besoins particuliers.	Service maintenu et aucun enfant n'a été refusé.	Division de l'aquatique et de la jeunesse	En continu

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
Les enfants handicapés ne sont pas toujours inclus dans les camps de jour réguliers.	Faciliter l'intégration des enfants à besoins particuliers.	Devenir membre de Zone loisirs Montérégie.	Le camp de jour de la Ville est membre de Zone loisirs Montérégie.	Division de l'aquatique et de la jeunesse	En continu
Les enfants handicapés ne sont pas toujours inclus dans les camps de jour réguliers.	Faciliter l'intégration des enfants à besoins particuliers.	Former les accompagnateurs en camp de jour.	Tous les accompagnateurs ont une certification en accompagnement camp de jour.	Division de l'aquatique et de la jeunesse	En continu

AXE EMPLOI

OBJECTIF : ACCROÎTRE L'EMBAUCHE, LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET LE MAINTIEN EN EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES À LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
Difficulté pour les personnes handicapées à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme.	Faciliter l'accès des personnes handicapées aux emplois offerts.	Élargir les sources de recrutement aux organismes œuvrant en employabilité afin de rejoindre les personnes handicapées en faisant le lien avec SDEM-SEMO Montérégie.	Nombre d'occasions offertes.	Direction des services administratifs	En continu
Difficulté pour les personnes handicapées à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme.	Faciliter l'accès des personnes handicapées aux emplois offerts.	Créer des opportunités d'emplois ou de stages chaque année pour les personnes ayant des besoins particuliers en collaboration avec SDEM-SEMO Montérégie.	Nombre de stages organisés.	Direction des services administratifs	En continu

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
Difficulté pour les personnes handicapées à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme.	Intégrer les personnes handicapées en poste.	Accompagner les directions au cas par cas.	Nombre, dates, raisons d'accompagnement.	Direction des services administratifs	En continu
Difficulté pour les personnes handicapées à accéder à un emploi et à le maintenir à long terme.	Intégrer les personnes handicapées en poste.	Identifier un membre du personnel qui agira comme personne-ressource.	Une personne-ressource a été déterminée dans chaque département (directeur ou chef de division).	L'ensemble des directions	En continu

AXE COMMUNICATIONS MUNICIPALES

OBJECTIF : OFFRIR AUX PERSONNES HANDICAPÉES LA POSSIBILITÉ DE S'EXPRIMER, DE COMMUNIQUER ET DE S'INFORMER ADÉQUATEMENT, PEU IMPORTE LE MOYEN DE COMMUNICATION UTILISÉ

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
Les tableaux complexes ne sont pas accessibles.	Rendre les communications accessibles.	Utiliser des tableaux simples dans les documents et s'assurer d'avoir une table des matières en format Word. Revoir les différentes normes de rédaction pour écriture accessible.	Les tableaux produits dans les documents publics sont accessibles (format Word). Participation à une formation en ligne de l'INLB.	Division des communications	En continu

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
Difficulté pour certains groupes cibles d'obtenir de l'information sur les travaux de construction en cours dans la ville.	Rendre les communications accessibles.	Améliorer la diffusion de l'information en ce qui concerne les travaux de construction pour assurer la sécurité de tous	Le Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain et le Canal M Vues et Voix sont avisés lorsque des travaux entravent la circulation, qu'il s'agisse de travaux au niveau de la chaussée ou des trottoirs.	Division du génie	En continu

AXE HABITATION

OBJECTIF : OFFRIR AUX PERSONNES HANDICAPÉES LA POSSIBILITÉ DE SE LOGER ADÉQUATEMENT SELON LEURS BESOINS SPÉCIFIQUES DANS UN LIEU LIBREMENT CHOISI

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
Les coûts pour faire adapter une résidence pour personne handicapée sont très élevés.	Faciliter le processus de demande d'adaptation de domicile.	Prendre en charge la demande de subvention gouvernementale quant aux initiatives citoyennes en aménagement.	Nombre de demandes effectuées	Service de l'urbanisme	En continu

AXE SÉCURITÉ CIVILE

OBJECTIF : PRÉVOIR DES MESURES D'ADAPTATION EN CAS DE SITUATIONS PARTICULIÈRES, Y COMPRIS EN CAS DE SITUATION D'URGENCE OU DE SANTÉ PUBLIQUE

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
Méconnaissance des préoccupations des personnes handicapées et des familles où vit une personne handicapée.	Faire connaître le Programme secours adapté.	Mise à jour de la liste des résidents nécessitant une assistance particulière en situation d'urgence.	Remplir le formulaire secours adapté https://www.longueuil.quebec/fr/formulaire-secours-adapte	SSIAL	En continu

AXE SENSIBILISATION ET FORMATION

OBJECTIF : SENSIBILISER DIVERS PUBLICS AU POTENTIEL DES PERSONNES HANDICAPÉES ET À L'IMPORTANCE DE FAVORISER DES ENVIRONNEMENTS ACCESSIBLES

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
Il existe peu d'outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées disponibles sur le territoire.	Faire connaître les actions prises par la Ville.	Développer, mettre à jour et diffuser le Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées via les moyens de communication municipale.	Diffuser le bilan et le plan d'action sur le site internet de la Ville chaque année.	Ensemble des directions	En continu

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
Il existe peu d'outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées disponibles sur le territoire.	Sensibiliser les citoyens aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées.	Souligner chaque année la Semaine québécoise des personnes handicapées dans l'infolettre et les médias sociaux.	Semaine québécoise des personnes handicapées. soulignée	Division des communications	En continu
Plusieurs obstacles entravent les trottoirs et limitent les déplacements des personnes handicapées parce que le public n'est pas suffisamment sensibilisé.	Sensibiliser les citoyens aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées lors des collectes des matières résiduelles.	Distribuer un calendrier municipal qui identifie clairement les jours de la collecte des matières résiduelles et le positionnement des bacs en bordure de rue.	Distribution du calendrier à chaque année et mention visant à sensibiliser le public.	Division de l'environnement	En continu
Plusieurs obstacles entravent les trottoirs et limitent les déplacements des personnes handicapées parce que le public n'est pas suffisamment sensibilisé.	Sensibiliser les citoyens aux obstacles que peuvent rencontrer les personnes handicapées lors des collectes des matières résiduelles.	Mention visant à sensibiliser le public sur le positionnement des bacs en bordure de rue sur site internet de la Ville.	Affichage à chaque année sur le site internet de la Ville : https://www.saint-lambert.ca .	Division des communications Division de l'environnement	En continu
Manque de connaissance du personnel en ce qui concerne les accommodements raisonnables.	Former le personnel.	Planifier une formation aux membres du personnel sur les devoirs d'accommodements raisonnables.	Formation offerte par un organisme expert reconnu dans ce domaine (AlterGo, CDPDJ, GAPHRSM).	Division des loisirs et de la vie communautaire	2023-2024
Méconnaissance des outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées et du potentiel de ces personnes.	Sensibiliser les élus et les employés municipaux.	Réaliser une journée de sensibilisation en accessibilité universelle pour les élus et les employés municipaux.	Date de la journée de sensibilisation et nombre de participants.	Direction de la culture et des loisirs	En continu

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
Difficulté pour les personnes handicapées d'utiliser les terrasses de restaurants.	Informé et renseigner les commerçants des avantages liés à l'accessibilité universelle.	Sensibiliser les commerçants chaque année.	Ajouter des critères d'accessibilités universelles aux règlements.	Service de l'urbanisme permis et inspection	En continu
Méconnaissance des outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées et du potentiel de ces personnes.	Promouvoir les services offerts aux personnes handicapées.	Installer un kiosque du CISSS lors de l'événement : Fêtes de Saint-Lambert.	Date de la présence d'un kiosque	Division arts et culture	E continu
Méconnaissance des outils de sensibilisation à l'égard des personnes handicapées et du potentiel de ces personnes.	Promouvoir les activités et les événements accessibles.	Ajouter les logos appropriés dans les publications municipales lorsque les événements, ateliers ou cours sont accessibles	Logos ajoutés dans les publications de manière systématique	Division arts et culture Direction de la culture et des loisirs	En continu
Les gestionnaires ou propriétaires requérant un permis de restauration auprès de la Ville connaissent peu la section 3.8 du Code national du bâtiment.	Sensibiliser les restaurateurs lors des demandes de permis pour des travaux.	Offrir une formation au personnel qui délivre les permis, une fois par année ou lors du recrutement.	Date de la formation et nombre de participants.	Service de l'urbanisme	2023

AXE APPROVISIONNEMENT EN BIEN OU SERVICES ACCESSIBLES

OBJECTIF : LORS DE L'ACHAT OU DE LA LOCATION DE BIENS ET SERVICES, S'ASSURER DE LEUR ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES (ART. 61.3 DE LA LOI).

Obstacles	Objectifs	Mesures	Indicateurs	Responsables et collaborateurs	Échéance
L'accessibilité universelle n'est pas assez prise en compte lors de l'achat ou de la location de biens et de services.	Favoriser l'achat d'équipements adaptés.	Inclure des éléments d'accessibilité universelle dans les devis et les appels d'offres si applicable.	Appels d'offres publiés stipulant la règle d'accessibilité.	Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux L'ensemble des directions	En continu
L'accessibilité universelle n'est pas assez prise en compte lors de l'achat ou de la location de biens et de services.	Former le service des approvisionnements et les directions concernées.	Offrir une formation (webinaire) sur les différents éléments et documents nécessaires lors d'un appel d'offres.	Date de la formation et nombre de participants.	Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux	2023-2024